



**Affliez-vous
maintenant
à l'UKB!**

Kiné Varia news



La défense professionnelle sous perfusion



Convention COVID-19 Long

KINEQUICK



UN LOGICIEL QUI VOUS DONNERA LE SOURIRE

Dancez tout au long de votre journée avec KineQuick.
Parce qu'avec nous, vous pouvez facilement adapter
votre cabinet à votre volonté.

Cela rend votre administration vraiment un jeu d'enfant,
toujours et partout, y compris sur votre smartphone.
Ça fait plaisir à tout le monde, non ?



Faites des suggestions avec lesquelles
nous pouvons encore plus personnaliser
votre logiciel



Grâce à nos formations accréditées, vous
travaillerez rapidement et efficacement avec
KineQuick



Vous pouvez travailler avec les dernières
technologies eHealth

Pieter - Employé du service à la clientèle & back-office commercial

WWW.KINEQUICK.BE

**PROFITEZ
ENCORE PLUS!**

Ce qui vous donnera également le sourire :

Les remises dont vous pouvez bénéficier grâce à notre programme de parrainage. Demandez vite votre lien à un collègue.



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable : Yves RALET

Réalisation : Isabelle BLAMPAIN, Frédérique DONNAY, Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN, Guy POSTIAUX, Yves RALET et André ROUSSEAU

Conception et impression : www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution : Kiné-Varia News n° 444
Décembre 2023 - 14.000 ex.
Parution décembre 2023

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies



Editorial
3 La défense professionnelle, cette inconnue sous perfusion



Actualités
5 Convention COVID-19 Long

6-7 **Cotisations 01.09.2023 - 31.12.2024**
Affiliez-vous maintenant à l'UKB
Avantages 2023 - 2024



Actualités
8-9 Une prime pour les dispensateurs de soins totalement conventionnés en 2023



10 **Dossier scientifique**
La Méthode Diagnostic et Thérapie Manuelle Mécanique (MDT)



Actualités
13 Le Réseau Mosaïque : un réseau de soins en santé mentale
14 Succession : que se passe-t-il si certains héritiers ont déjà reçu une partie ?

17-23 **Formations et conférences SERK**

24 **Petites annonces**



SPECIAL MEMBRES UKB
Supplément réservé uniquement aux membres UKB

- 1 Nouvelles directives de l'INAMI
- 2 Conserver les attestations durant sept ou dix ans
Tarifs économat 2023
- 3-4 Nouvelle notification du traitement d'une situation pathologique décrite à l'article 7, §14, 5°, A, de la nomenclature des prestations de santé (Liste F) : annexe 5a



**DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR**



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES PORTES OUVERTES 2023

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours
durant nos journées portes ouvertes
organisées aux dates suivantes :

09 SEPTEMBRE 2023
23 SEPTEMBRE 2023
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

**Etablissement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique**



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org

CBO, Collège belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91, 1200 Bruxelles

02 762 34 45

La défense professionnelle, cette inconnue sous perfusion

Ayant séjourné dans un hôpital à la suite de problèmes médicaux, j'ai constaté avec stupeur la méconnaissance des kinésithérapeutes pour leur défense professionnelle.

Parmi tous les collègues que j'ai rencontrés pendant et après mon hospitalisation, personne ne savait ce qu'était la défense professionnelle et à quoi elle était destinée... Après avoir démontré l'utilité de revendiquer vos droits, telle que l'UKB l'a proposé, la réponse était :

« pourquoi devrais-je payer une cotisation ça ne me sert à rien et en cas de problème, mon programme informatique me renseigne... ».

C'est ici que je dois féliciter les membres de notre association pour leur participation à sauvegarder notre profession.

Ce n'est pas râler seul dans votre coin, ni réaliser des pétitions, ni amener les kinésithérapeutes sur les réseaux sociaux sans payer le moindre euro que vous arriverez à améliorer votre condition. Encore moins si vous ne vous souciez pas de défendre votre gagne-pain.

La défense professionnelle, c'est d'abord représenter les kinésithérapeutes dans toutes les commissions où notre présence est indispensable sous peine que des décisions soient prises en notre défaveur :

1. L'INAMI. Représentation des kinésithérapeutes dans :
 - Comité d'assurance,
 - Conseil Technique,
 - Commission de Convention,
 - Groupe de travail Fonction kiné en MR/MRS,
 - Accréditation,
 - Tribunal Chambre restreinte,
 - Tribunal Chambre de recours (cours d'appel),
 - ...
2. MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE :
 - Conseil Fédéral de la Kinésithérapie,
 - Commission Fédérale de contrôle de la pratique des soins de santé,
 - Commission de planification pour la kinésithérapie,
 - Groupe de travail Cadre général Définition de la kiné,
 - Groupe de travail Ethique et déontologie,
 - Compétences particulières,
 - Titres professionnels particuliers,
 - Cellule informatique,
 - ...
3. COMMISSIONS REGIONALES :
 - La Plateforme de Première ligne wallonne (PPLW),
 - Réunions avec les GLEK.

Il y a aussi :

4. RELATION AVEC DES RESPONSABLES :
 - Le ministre fédéral de la santé F. Vandenbroucke,
 - La ministre régionale de la santé C. Morreale,
 - Les responsables politiques, ...
5. UTILITE D'UN SECRETARIAT :
 - Reconnaissance de l'association, publications et déclarations officielles,
 - Statuts, conseils d'administration, assemblées générales, liste des administrateurs et des employés, trésorerie,
 - Liste des membres, mise en ordre des inscriptions, des cotisations, des fichiers,
 - Service de renseignements, correspondance, questions, conseils, informations pratiques, problèmes à résoudre,
 - Lecture du Moniteur et de toute publication sur la profession,
 - Connaissance des lois, des règles d'interprétations, de la nomenclature, des remboursements, ...
6. EDITION D'UNE REVUE KINE-VARIA NEWS :
 - Comité de lecture,
 - Réalisation, impression, distribution, ...

Pour tous ces postes où nous devons être présent, il faut des volontaires et les rémunérer pour le temps qu'ils consacrent à la défense professionnelle à la place de prodiguer des soins à leurs patients.

Sans un nombre suffisant de membres, une association est vouée à des revenus insuffisants pour remplir toutes ces missions. A ce moment, les fonctionnaires auront carte blanche pour décider, à notre place, de notre avenir.

Actuellement, seuls 20 % des kinésithérapeutes sont conscients de l'utilité d'une défense professionnelle. Les 80 % restant ne désirent pas s'investir soit par ignorance soit par une absence totale de solidarité. Ce qu'ils ne comprennent pas c'est qu'ils font le jeu du ministre Vandenbroucke puisqu'ils approuvent et l'encouragent tacitement dans ses décisions et celles de l'INAMI...

Rejoignez-nous dans la grande famille UKB, c'est votre meilleure solution pour regarder l'avenir plus sereinement.



Yves Ralet,
Secrétaire Général de l'UKB



Depuis 1988, sans interruption, vous propose également cette année 2023-2024.

— Acupuncture Energétique Chinoise —

- Une seule formation incluant :
Bases fondamentales de la M.T.C. - Acupuncture - Moxibustion - Tuina - Massage Chinois - Auriculothérapie Chinoise.
- Transmission correcte et complète de la tradition Chinoise.
- Mise en pratique dès la 1^{ère} année, intégrant plusieurs techniques traditionnelles et modernes (aiguilles, moxibustions, massages, fleur de prunier, laser, électrostimulation, cupping).
- Analyse et discussion de cas pratiques, rencontrés lors de votre activité professionnelle.
- Cours instruit en Europe, en phase avec les standards internationaux, reconnu par l'Université de Shanghai. Le curriculum chinois est la référence pour les instances officielles internationales (WFAS) et prépare directement au diplôme supérieur de la WFAS.
- La formation de base est dispensée en 3 années selon les critères de Shanghai, avec la participation de professeurs chinois de l'Université de Médecine Traditionnelle Chinoise et de Pharmacologie de Shanghai
- Une année supplémentaire (Advanced Course) pour aboutir à l'examen final du «Qualification Examination Department of the World Federation of Acupuncture - Moxibustion Societies», à la qualification professionnelle de «Doctor of Acupuncture».
- Organisation de stages pratiques facultatifs dans les hôpitaux universitaires de Shanghai.
- Le certificat délivré par l'Europe-Shanghai College® of T.C.M. est signé par les Professeurs chinois.
- Le cours répond aux normes établies par l'ABADIC, Association Belge des Acupuncteurs Diplômés de Chine, reconnue légalement (www.acupuncture-abadic.be)

Dates 1^{ère} année académique 2023-2024 :

Jeudi 16 novembre 2023
Vendredi 17 novembre 2023
Samedi 18 novembre 2023
Jeudi 07 décembre 2023
Vendredi 08 décembre 2023
Samedi 09 décembre 2023
Jeudi 11 janvier 2024
Vendredi 12 janvier 2024
Samedi 13 janvier 2024
Jeudi 14 mars 2024
Vendredi 15 mars 2024
Samedi 16 mars 2024
Jeudi 18 avril 2024
Vendredi 19 avril 2024
Jeudi 20 juin 2024
Vendredi 21 juin 2024

Horaire :

09.00 - 16.00 h.
Possibilité de restauration sur place, sans perte de temps.

Lieu des cours :

Centre Sportif ULB - 2057, Chaussée de Wavre - B-1160 Bruxelles
(Proche de la station métro Hermann-Debroux et proche du Carrefour Leonard)
Possibilité de logement sur place : «Auberge des 3 Fontaines»

Participation aux frais :

2.298,00€ par année académique
Manuels inclus - Attestation fiscale

Inscription :

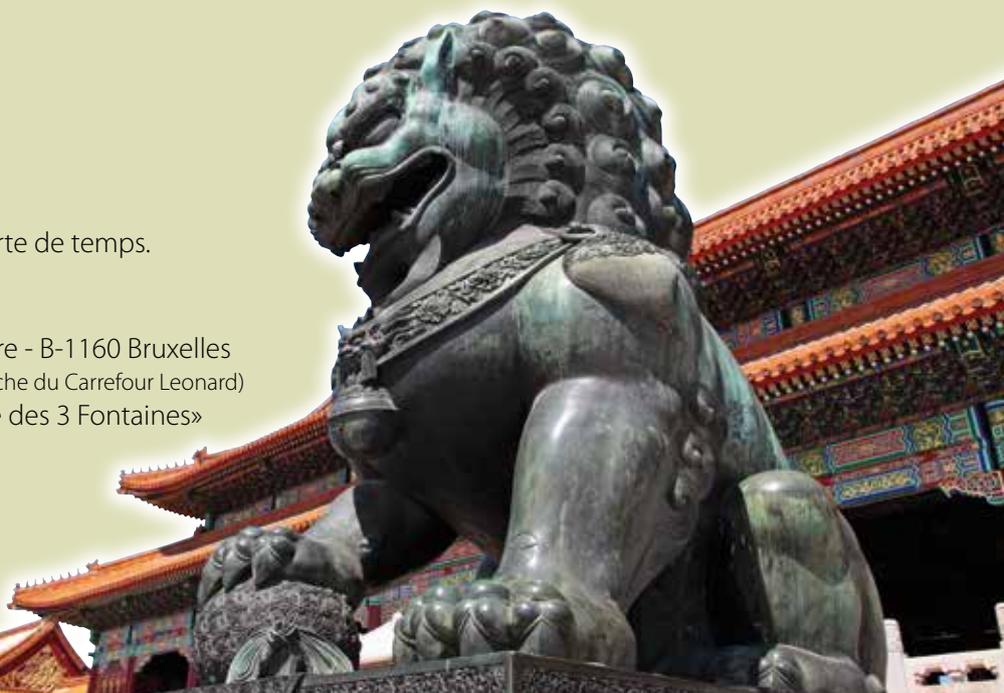
Par envoi de vos coordonnées complètes au secrétariat
E.S.C. of T.C.M.
62, Rue de Montmédy
B-6767 Lamorteau

Par virement de € 475, - au compte de l'ESC® of TCM
IBAN: BE22 0688 9756 2447 - BIC: GKCC BEBB

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions se font dans l'ordre de réception des acomptes. Virement du solde de € 1823, avant le 1^{er} octobre 2023.

Le secrétariat confirme votre inscription par mail.

Date limite des inscriptions : 30 octobre 2023





Convention COVID-19 Long

Elle définit les règles selon lesquelles l'assurance soins de santé favorise la coopération entre les médecins généralistes et les prestataires de soins de première ligne (dont les kinésithérapeutes) pour les trajets de soins des patients souffrant à long terme du COVID-19 appelé «patients COVID-19 Long».

Trajet de soins de type 1 : soins monodisciplinaires

Outre les soins dispensés par le médecin généraliste, le patient n'a besoin que des soins pour le traitement du COVID-19 Long d'un seul prestataire. Si celui-ci est un kinésithérapeute, il doit employer en premier lieu les prestations de l'article 7 de notre nomenclature.

Si le patient a besoin de plus de traitement de kinésithérapie que ce qui est prévu à l'article 7 de notre nomenclature il peut employer les traitements supplémentaires prévus à l'article 9 §2 (voir ci-après).

Trajet de soins de type 2 : soins multidisciplinaires

Outre le médecin généraliste, le patient a besoin d'un traitement multidisciplinaire par au moins 2 prestataires de soins. Un coordinateur de soins peut être désigné au sein de l'équipe. A défaut, c'est le médecin généraliste qui assumera le rôle de coordinateur pour soutenir l'équipe.

Dans la prise en charge et l'accompagnement des patients COVID-19 Long, différents dispensateurs de soins peuvent être impliqués : kinésithérapeutes, diététiciens, psychologues, neuropsychologues, logopèdes, ergothérapeutes et médecins spécialistes.

Chaque dispensateur de soins fournit un bref rapport au médecin généraliste sur les progrès de la thérapie.

Démarrage du trajet de soins

Le kinésithérapeute atteste le pseudocode 400330 trajet de soins COVID-19 Long lors du premier traitement. Honoraires : 0,00 €.

Prestations par discipline – première ligne

Pseudocode 400035 – Honoraires : 28 €.

«Evaluation et/ou intervention kinésithérapeutique individuelle, dans laquelle l'intervention personnelle du kinésithérapeute par bénéficiaire a une durée moyenne globale de 30 minutes pour le traitement dans le cadre du trajet de soins COVID-19 Long».

Maximum 30 séances par période de 6 mois ou 60 séances au cours d'une année de traitement qui commence avec la première séance de cette prestation spécifique de kinésithérapie.

Ce pseudocode ne peut être utilisé qu'après avoir employé d'abord les 18 codes de pathologie courante et ce, dans tous les lieux de prestations.

Le kinésithérapeute ne peut porter en compte cette prestation spécifique que sur base d'une prescription spécifique indiquant qu'il s'agit d'un patient atteint du COVID-19 Long. Si le patient a déjà reçu ses 3 x 18 séances pour ses 3 pathologies courantes de l'année, le kinésithérapeute doit directement employer la prestation 400035.

La prestation 400035 ne peut pas être cumulée le même jour avec une autre prestation.

Concertation

Participation à une concertation d'équipe dans le cadre d'un patient COVID-19 Long par un kinésithérapeute : pseudocode 400212 - Honoraires : 21,20 €.

La concertation d'équipe doit avoir lieu au minimum 2 fois au cours de la période de 6 mois. Maximum 3 concertations peuvent être remboursées pendant cette période.

Durée

La convention a commencé le 1^{er} juillet 2023 et remplace la convention en vigueur jusqu'au 30 juin 2023. Elle se termine le 30 juin 2024.

Source INAMI – Synthèse : Y. R.

FORMATION HOLISTIQUE POUR KINÉSITHÉRAPEUTES, OSTÉOPATHES, MÉDECINS, CHIROPRACTIENS, THÉRAPEUTES MANUELS.



THÉRAPIE MANUELLE ANALYTIQUE®

Anatomie palpatoire, thérapies de Cyriax, viscérales, crâniennes, neuro-dynamiques, fasciales, normalisations articulaires directes, techniques d'inhibition (Jones), crânio-sacrales, podo-posturales, orthokinésie et énergétiques (acupressure).

CONTACT

www.kineformation.eu /  kiné Formation / jules.boone@skynet.be
Jules Boone : rue Moneau,133 B-5500 Falmignoul
Tél : (+32) 477 26 23 21





Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

et recevez de nombreux avantages !

COTISATIONS SEPT 2023 à DEC 2024

■ Ménage de kinés (2 x 125€)	250 €
■ Membre effectif	210 €
■ En association (par kinésithérapeute)	150 €
■ Membre diplômé en 2022 et 2023	140 €
■ Salarié	140 €
■ Kiné n'ayant jamais été membre de l'UKB et ne rentrant dans aucune catégorie ci-dessus	110 €
■ Pensionné	60 €
■ Stagiaire et futur diplômé 2024	GRATUIT

VERSEMENT ANNUEL

ORDRE PERMANENT

250 €	62,50 €
210 €	52,50 €
150 €	37,50 €
140 €	35,00 €
140 €	35,00 €
110 €	27,50 €

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

**IBAN-BE92 7775 9181 1123
BIC-GKCCBEBB**

en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB cotisation 2023-2024, ajouter NOM + Prénom

IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.

Contactez le secrétariat :

071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Smart 4 Invest (S4I) est la première société belge de conseil et courtage en solutions de paiement. Nous avons pour mission de proposer à chacun de nos utilisateurs une solution de paiement (ainsi qu'un service de traitement de ces derniers) adaptée à leurs besoins singuliers. Retrouvez-nous sur : <https://s4i.be/>
Notre offre exclusive de terminal de paiement aux membres de l'U.K.B. : **29.90€/mois** (HTVA) + 6€ (HTVA) pour une connexion 4G



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.

avantages séparés

Une prime pour les dispensateurs totalement conventionnés en 2023

Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, l'Inami a prévu une compensation structurelle de 100 millions d'euros dans le budget de l'assurance soins de santé, que celle-ci affecte concrètement par le biais d'une «**prime de convention**». L'Inami veut ainsi aider les dispensateurs de soins qui respectent les tarifs de l'assurance soins de santé à faire face à l'augmentation des coûts pour leur pratique (personnel, énergie, etc...).

L'Inami évite ainsi que cette hausse des coûts ne se répercutent sur la facture des patients, et ne vienne augmenter leurs frais de santé en cette période difficile.

Quel dispensateur peut obtenir cette prime de convention ?

Tous les secteurs de soins pour lesquels il existe des accords et des conventions sont concernés, à savoir :

- les médecins
- les pharmaciens biologistes
- les dentistes
- les sages-femmes
- les infirmiers
- **les kinésithérapeutes**
- les logopèdes
- les orthopédistes
- les bandagistes
- les opticiens
- les audiciens
- les pharmaciens

Conformément aux accords conclus dans le cadre du budget 2023, il est attendu de ces secteurs qu'ils enregistrent suffisamment de progrès dans les activités liées aux «soins appropriés» (appropriate care) et qu'ils fassent valoir leurs besoins lors des discussions sur la répartition de la masse d'index.

Voici les conditions liées à cette prime de convention pour 2023 :

- Les dispensateurs de soins doivent **être entièrement conventionnés et le rester du 15 février au 31 décembre 2023**.

Deux cas particuliers :

- Les dispensateurs qui obtiennent leur numéro INAMI dans le courant de l'année 2023, doivent être entièrement conventionnés pour la période suivant l'obtention de leur numéro INAMI.
- Si un **avenant** à leur convention/accord est conclu au cours de l'année 2023, l'Inami accordera la prime de convention **uniquement aux dispensateurs de soins qui sont totalement conventionnés à partir de la fin de la période de notification** (= période de 30 jours après la publication de l'avenant au Moniteur belge durant laquelle les dispensateurs de soins peuvent com-

muniquer une modification de leur statut de conventionnement) **et le restent jusqu'au 31 décembre 2023**.

- Les dispensateurs doivent **avoir atteint un seuil minimal d'activité en ambulatoire en 2023**. La valeur de ce seuil :
 - varie en fonction du secteur (seuil spécifique par profession et, pour les médecins et dentistes, ventilation par spécialité).
 - se base sur le montant en euros des prestations facturées à l'assurance soins de santé. Pour chaque secteur, l'Inami calcule le montant moyen des prestations facturées par les dispensateurs de la tranche d'âges 45-54 ans. L'Inami fixe ensuite la valeur du seuil d'activité à 20 % de ce montant moyen.

Exception :

Les Dispensateurs travaillant au forfait en maison médicale : l'Inami applique un seuil d'activité exprimé en nombre d'heures moyen sur une base hebdomadaire (20% de l'activité d'un équivalent temps plein).

À combien s'élève la prime de convention ?

Le montant de la prime de convention par dispensateur de soins dépend du secteur et de l'année de prime. Voici comment l'Inami répartit le budget total de 100 millions d'euros et calcule la prime de convention par dispensateur :

- L'Inami alloue la **1^{ère} moitié** du budget à chaque secteur au prorata du nombre de dispensateurs entièrement conventionnés que compte ce secteur et qui atteignent le seuil d'activité. Ensuite, l'Inami répartit le montant de chaque secteur entre ces dispensateurs. Tous les dispensateurs entièrement conventionnés reçoivent donc le même montant de base, quel que soit leur secteur.
- L'Inami alloue la **2^e moitié du budget** à chaque secteur au prorata du nombre total de dispensateurs que compte ce secteur et qui atteignent le seuil d'activité, quel que soit leur statut de conventionnement. Ensuite, l'Inami répartit le montant de chaque secteur entre les dispensateurs de ce secteur qui sont entièrement conventionnés et qui atteignent le seuil d'activité.

Ce montant supplémentaire varie en fonction de la proportion de dispensateurs entièrement conventionnés au sein du secteur : **les dispensateurs qui se conventionnent ou restent conventionnés dans un secteur peu conventionné, recevront donc un montant supplémentaire plus élevé**.

Pour déterminer le nombre de dispensateurs, l'année de référence est celle qui précède l'année de prime : Pour



de soins

la prime de convention 2023, l'Inami prend en compte le nombre de dispensateurs en 2022.

Sous réserve de la publication de cette mesure au Moniteur belge, voici les montants et les seuils d'activité de la «prime de convention» 2023 pour les kinésithérapeutes.

Montant de la prime : 1.185,16 eur

Valeur du seuil minimum d'activité : 6.599,00 eur

Comment recevoir cette prime de convention ?

Autant que possible, les primes de convention seront versées automatiquement. La seule chose à faire est enregistrer un numéro de compte bancaire dans le portail ProSanté. Dans la plupart des cas, l'Inami a déjà votre numéro de compte. Vous préférez indiquer un numéro de compte spécifique sur lequel recevoir cette prime de convention ? Ajoutez-le sur le portail ProSanté.

Ces primes de convention ont pour but de compenser des coûts. Elles doivent donc autant que possible bénéficier aux institutions ou aux employeurs qui ont effectivement

supporté ces coûts. Le choix du numéro de compte bancaire à indiquer pour cette prime de convention dépendra donc d'accords internes éventuels.

Quand recevrez-vous cette prime de convention ?

Dans la mesure du possible, les primes de convention seront versées au cours du 2^e semestre 2023, sur base des données d'activité disponibles à ce moment-là (données de «profil») :

- Pour les dispensateurs qui ont déjà droit à la prime sur la base de leurs données de profil du premier semestre 2023, l'Inami prévoit un versement au cours du second semestre 2023.
- Pour les dispensateurs de soins de santé dont l'Inami doit attendre les données de profil du second semestre de 2023 pour déterminer s'ils atteignent le seuil d'activité, un versement suivra au premier semestre de 2024.

Source : www.inami.be

Dernière mise à jour 19 juillet 2023



- ATMS -



THERAPIE MANUELLE SPORTIVE



ATMS - unique formation qui répond aux exigences du patient :

- comprendre l'étiologie de la douleur
- analyser la biomécanique des symptômes
- traiter la cause et sa chaîne lésionnelle



Sous la direction de Dominique Lippens, fondateur de l'Ostéoétiopathie et de la Posturothérapie, ATMS est pionnière dans le perfectionnement en thérapie manipulative pour les kinésithérapeutes depuis 1989.

La compréhension du mécanisme étiologique de la douleur par une étude globale et non analytique est le renouveau de la kiné.

Spécialisez-vous à ATMS - D.OE.

Pourquoi choisir ATMS : créateur de concept ostéoétiopathique, formation internationale reconnue dans plusieurs pays. Les techniques enseignées sont toutes basées sur des évidences scientifiques et évoluent en fonction des avancées dans ce domaine. Moyen audiovisuel d'anatomie et de biomécanique en 3D.



Lieu : Gembloux 1er séminaire : 13-14 octobre 2023.

VA-Tournai 1er séminaire : 29-30 septembre 2023. Agenda voir site

Informations/ Inscriptions : formationatms.com / mail: domlippens@yahoo.com.br
posturo@nordnet.fr (France)



La méthode Diagnostic et Thérapie Mécanique (MDT) :

Approche de classification, pronostique et personnalisée pour la gestion des troubles musculo-squelettiques

La méthode Diagnostic et Thérapie Mécanique (MDT) de Robin McKenzie offre une approche systématique et complète pour évaluer et gérer les troubles musculo-squelettiques. Ce système d'évaluation peut être utilisé avec les patients souffrant de troubles musculo-squelettiques de la colonne vertébrale mais aussi des articulations périphériques, et fournit des stratégies de gestion active de la douleur pour prévenir la récurrence de ces troubles. En effet, les données épidémiologiques récentes ont toutes la même conclusion : les troubles musculo-squelettiques ont une nature récurrente 1, 2, 3. Par conséquent, il est nécessaire d'offrir des stratégies d'auto-traitement aux patients afin qu'ils puissent gérer leur crise et prévenir les récurrences par la suite.

La méthode MDT-McKenzie se distingue par son processus d'évaluation clinique détaillé, duquel découle une classification unique des problèmes de la colonne vertébrale et des extrémités, basée sur les schémas de douleur du patient et leurs réactions à certains mouvements pendant l'évaluation. Le MDT intègre également les facteurs psychosociaux qui peuvent influencer l'expérience de la douleur et le rétablissement au cœur de son bilan. Les croyances et attitudes des patients, leur niveau de stress, et leur comportement face à la douleur peuvent tous affecter les résultats. La méthode MDT reconnaît l'importance de ces facteurs et vise à les intégrer de manière proactive dans le plan de traitement. L'éducation du patient joue donc un rôle clé dans ce processus.

Chaque stratégie de traitement proposée au patient sera donc réfléchi en fonction de sa classification, mais sera individualisée en fonction du profil du patient. L'individualisation du traitement est donc un autre avantage distinctif de la méthode MDT, ce qui renforcera l'alliance thérapeutique entre le clinicien et le patient et permettra donc à ce dernier de mieux s'impliquer dans sa rééducation.



L'un des autres aspects significatifs du MDT est son facteur pronostique. En effet, certains phénomènes comme la «préférence directionnelle» ou la «centralisation» pourront parfois être observés lors du bilan MDT. Ces phénomènes cliniques ont été rigoureusement étudiés ces dernières décennies et il est démontré que suivre ces principes de traitement résulte en une amélioration significative de la douleur, de la consommation de médicaments, des facteurs psychosociaux tels que la kinésiophobie, l'anxiété et sont d'excellents facteurs pronostiques 4, 5, 6. Une autre revue systématique (Chorti et al. 2009) a montré que seuls les changements dans la localisation et l'intensité de la douleur lors des mouvements répétés ou en réponse au traitement étaient associés aux résultats 7.



De plus, la méthode MDT permet de trier efficacement les patients présentant des douleurs chroniques ayant besoin d'interventions pluridisciplinaires. En effet, Wernecke et al. ont démontré que 65% des patients catégorisés comme étant «à haut risque de chronicité» par le STaRT Back tool avaient une préférence directionnelle et pouvaient être gérés par des cliniciens MDT seuls 8.

Globalement, la méthode MDT offre une approche équilibrée et biopsychosociale de la gestion des troubles musculo-squelettiques. Elle donne aux patients les outils nécessaires pour prendre en main leur rétablissement, tout en proposant des stratégies de traitement efficaces basées sur une évaluation minutieuse et une classification précise, avec un bon niveau de preuves scientifiques, aussi bien d'un point de vue de sa fiabilité 9, 10, 11 que de sa validité 12, 13, 14, 15.

Axel De Coster,
PT, Dip. MDT

David Vandepuit,
PT, Msc, Dip. MDT

Références

- 1) Kjaer P, Korsholm L, Leboeuf-Yde C, et al. Individual courses of low back pain in adult Danes: a cohort study with 4-year and 8-year follow-up. *BMC Musculoskeletal Disorders* 2017;18:28.
- 2) Hartvigsen J, Hancock M, Kongsted A, et al. What low back pain is and why we need to pay attention. *Lancet* 2018;9:391:2356-2367.
- 3) Da Silva T, Mills K, Brown BT, Pocovi N, de Campos T, Maher C, Hancock MJ. Recurrence of low back pain is common: a prospective inception cohort study. *Journal of Physiotherapy* 2019.
- 4) Long, A., Donelson, R., & Fung, T. (2004). Does it matter which exercise? A randomized control trial of exercise for low back pain. *Spine*, 29(23), 2593-2602.
- 5) May, S., & Aina, A. (2012). Centralization and directional preference: a systematic review. *Manual therapy*, 17(6), 497-506.
- 6) Kuhnow, A., Kuhnow, J., Ham, D., & Rosedale, R. (2021). The McKenzie Method and its association with psychosocial outcomes in low back pain: a systematic review. *Physiotherapy theory and practice*, 37(12), 1283-1297.
- 7) Chorti, A. G., Chortis, A. G., Strimpakos, N., McCarthy, C. J., & Lamb, S. E. (2009). The prognostic value of symptom responses in the conservative management of spinal pain: a systematic review. *Spine*, 34(24), 2686-2699.
- 8) Wernecke, M. W., Edmond, S., Young, M., Grigsby, D., McClenahan, B., & McGill, T. (2018). Directional preference and functional outcomes among subjects classified at high psychosocial risk using STaRT. *Physiotherapy research international : the journal for researchers and clinicians in physical therapy*, 23(3), e1711.
- 9) Razmjou, H., Kramer, J.F., & Yamada, R. (2000). Intertester reliability of the McKenzie evaluation in assessing patients with mechanical low-back pain. *The Journal of orthopaedic and sports physical therapy*, 30(7), 368-83; discussion 384-9.
- 10) Kilpikoski, S., Airaksinen, O., Kankaanpää, M., Leminen, P., Videman, T., & Alen, M. (2002). Interexaminer reliability of low back pain assessment using the McKenzie method. *Spine*, 27(8), E207-E214.
- 11) Clare, H. A., Adams, R., & Maher, C. G. (2005). Reliability of McKenzie classification of patients with cervical or lumbar pain. *Journal of manipulative and physiological therapeutics*, 28(2), 122-127.
- 12) Petersen, T., Larsen, K., Nordsteen, J., Olsen, S., Fournier, G., & Jacobsen, S. (2011). The McKenzie method compared with manipulation when used adjunctive to information and advice in low back pain patients presenting with centralization or peripheralization: a randomized controlled trial. *Spine*, 36(24), 1999-2010.
- 13) Halliday, M. H., Garcia, A. N., Amorim, A. B., Machado, G. C., Hayden, J. A., Pappas, E., Ferreira, P. H., & Hancock, M. J. (2019). Treatment Effect Sizes of Mechanical Diagnosis and Therapy for Pain and Disability in Patients With Low Back Pain: A Systematic Review. *The Journal of orthopaedic and sports physical therapy*, 49(4), 219-229.
- 14) Machado, L. A., de Souza, M.v, Ferreira, P. H., & Ferreira, M. L. (2006). The McKenzie method for low back pain: a systematic review of the literature with a meta-analysis approach. *Spine*, 31(9), E254-E262.
- 15) Lam, O. T., Strenger, D. M., Chan-Fee, M., Pham, P.T., Preuss, R. A., & Robbins, S. M. (2018). Effectiveness of the McKenzie Method of Mechanical Diagnosis and Therapy for Treating Low Back Pain: Literature Review With Meta-analysis. *The Journal of orthopaedic and sports physical therapy*, 48(6), 476-490.



La SFER organise des formations depuis plus de 25 ans

Continuez à vous former auprès de **nos spécialistes !**

NOS FORMATIONS

- Périnéologie
- Périnatalité
- Appareil locomoteur
- Abdominaux et Posture
- Pédiatrie
- Neurologie

Notre catalogue complet ici



INTÉRESSÉ(E) ?

Contactez-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions !

- +32 (0)460 94 62 58
- contact@sfer.be
- www.sfer.be



FORMATIONS CONTINUES
EN PARTENARIAT AVEC

UMONS
Université de Mons

Formehos

**HAUTE ÉCOLE
CONDORCET**

**CHU
AMBROISE
PARÉ**

FORMATION EN RÉÉDUCATION POSTURALE GLOBALE (RPG SOUCHARD) À BRUXELLES ET NAMUR



Corriger la fonction statique pour libérer la fonction dynamique.

Libérer les freins musculaires qui se créent suite à la répétition de nos positions (position assis) mais aussi de nos gestes professionnels et sportifs, les traumatismes et le vieillissement.

Ces rétractions musculaires déséquilibrent et compriment la ou les articulations entraînant douleur, raideur, fixation, inflammation, perte d'amplitude.

La RPG libère pour favoriser et restituer le geste physiologique.

La proprioception et la représentation mentale du geste libéré et corrigé (intégration) sont des phases clé du traitement RPG.

La RPG traite les problèmes morphologiques (chroniques) et articulaires (aigus).



Sites à consulter : rpg-souchard.com, kine-rpg.be, andremuriel.be



DATES DES PROCHAINES FORMATIONS

-  **SEMAINE 1: DU 05/02/2024 AU 09/02/2024**
- SEMAINE 2: DU 27/05/2024 AU 31/05/2024**
- SEMAINE 3: DU 02/09/2024 AU 06/09/2024**
- SEMAINE 4: DU 09/12/2024 AU 13/12/2024**

 sont organisées par le Centre de Formation Continue de la Haute École Léonard de Vinci
84, Avenue Mounier
1200 Bruxelles

 www.vinci.be/fr/formations-continues

-  **SEMAINE 5: du 03/03/2025 au 07/03/2025**

 se déroule à Namur et est organisée par l'association belge de RPG

 www.kine-rpg.be

LES FORMATEURS:

Muriel André, Emanuele Di Ciaccio, Ruben Fernandez (Ces formateurs sont agréés par Philippe Souchard)

Muriel André

 murielandre.kine@yahoo.fr

 +32 477 268 025



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

4 premières semaines

Haute École Léonard de Vinci -
Centre de Formation continue

 formation.continue@vinci.be

 +32 2 431 07 47

5^{ème} semaine

Association belge de RPG

 rpg.belgique.kine@gmail.com

 +32 81 263 003

 www.kine-rpg.be

Cette formation est agréée par le dispositif des **chèques-formation** de la région Wallonne (35 chèques/semaine)

Accréditation **PQK** (24 points pour les 4 semaines et 24 points pour la 5^{ème} semaine)



Le Réseau Mosaïque : un réseau de soins en santé mentale

Un Kinésithérapeute est parfois confronté à des patients qui sont en détresse et ne savent pas vers qui se tourner. Sachez qu'il existe des réseaux partout en Belgique qui peuvent aider ces personnes.

Voici la présentation d'un premier réseau.

Vous trouverez les coordonnées d'un autre réseau existant dans un prochain Kiné-Varia News.

N'hésitez pas à orienter vos patients vers eux ou à contacter directement l'équipe afin de leur poser toutes vos questions. C'est ensemble qu'on peut aider nos patients.

*Frédérique Donnay,
Administratrice*

Le Réseau Mosaïque vous met en relation avec des psychologues de première ligne. Pour cela rien de plus simple : rendez-vous sur le site internet : www.reseaumosaïque.be Vous y trouverez une liste complète des psychologues conventionnés dans le Hainaut-Est et Charleroi-Centre que vous pouvez contacter directement.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- La première séance est gratuite
- Les séances suivantes coûtent chacune 11€
- Si intervention majorée 4€

QUI A DROIT À CES SÉANCES ?

Tout le monde peut faire appel à des psychologues de première ligne : adolescents à partir de 15 ans et les adultes. La seule condition est d'être en ordre de mutuelle.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Un rdv dans les 4 semaines
- Prix démocratique
- Accessible à tous

DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à contacter le réseau mosaïque par mail : coordination@reseaumosaïque.ofc.be ou par téléphone : 0471/70.14.09 - 0490/66.41.56

Les partenaires en santé mentale ou hors santé mentale peuvent également contacter le réseau Mosaïque.

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42

Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficiaire de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI, en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



Succession : que se passe-t-il si certains héritiers ont déjà reçu une partie du patrimoine par donation ?

Il arrive régulièrement que des parents effectuent des donations en faveur de leurs enfants. Que ce soit lors d'une planification successorale plus globale ou pour les aider lors de la réalisation d'un projet en particulier, les donations auront nécessairement des conséquences tant en droit civil qu'en droit fiscal.

I. Impacts en droit fiscal

Réaliser des donations en faveur de ses enfants permet de diminuer les droits de succession. En effet, le bien donné ne se trouve plus dans le patrimoine du parent qui décède et les héritiers n'ont plus de droits de succession à payer sur ce bien.

Il s'agit d'une opération avantageuse puisque les droits de donation sont bien moins élevés que les droits de succession qui peuvent monter jusqu'à 30%.

Ainsi, en ligne directe et entre époux, les droits de donation pour les valeurs mobilières (liquidités, actions de sociétés,...) s'élèvent à 3,3% en Région Wallonne. Pour les donations d'immeubles, il s'agit de tarifs progressifs par tranche. En Région Wallonne, la 1^{ère} tranche de 150.000€ est soumise au taux de 3%. A titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un parent qui souhaiterait donner un bien d'une valeur de 300.000€ à ses deux enfants, les droits de donation s'élèveront à 9.000€. Chaque enfant reçoit ainsi 150.000€ et cela reste dans la 1^{ère} tranche soumise au taux de 3%.

Certaines donations peuvent même échapper aux droits de donation. Il s'agit par exemple des donations effectuées par virement bancaire. Dans ce cas, il faudra être attentif à l'article 7 du Code des droits de succession.

En Région Wallonne, cette disposition prévoit qu'en cas de décès du donateur dans les 5 ans de la donation, le montant de la donation est présumé faire partie de la succession du donateur/défunt. Le montant sera alors soumis aux droits de succession.

II. Impacts en droit civil

Le Code civil prévoit qu'une part minimale du patrimoine du défunt doit revenir à certains héritiers. Il s'agit des héritiers réservataires. Ainsi, les enfants de la personne décédée bénéficient d'une réserve globale de la moitié de la succession. Le conjoint survivant est également un héritier réservataire, contrairement au cohabitant légal qui peut donc être privé de tous ses droits dans la succession de son cohabitant prédécédé.

Pour déterminer la part qui revient aux héritiers réservataires, il est tenu compte de l'ensemble des donations qui auront été réalisées du vivant du défunt. S'il apparaît que les donations réalisées viennent empiéter sur la réserve de l'un ou l'autre héritier, une réduction des donations pourra être demandée.

En outre, afin de conserver l'égalité entre les héritiers, les donations faites aux héritiers doivent en principe être «rapportées» à la succession. Il s'agit du mécanisme du rapport. Ainsi, si rien n'est prévu dans l'acte de donation, la donation sera présumée être réalisée «en avance d'hoirie», c'est-à-dire en avance sur l'héritage. La donation s'imputera alors sur la part que l'héritier sera appelé à recevoir lors du décès du donateur.

Si l'objectif, par la donation qui est réalisée, est d'avantager celui qui reçoit par rapport aux autres héritiers et donc de ne pas souhaiter maintenir l'égalité entre les héritiers, la donation peut être faite avec dispense de rapport. Elle est appelée également donation «par préciput et hors part». Ceci doit être mentionné explicitement lors de la donation.

En conclusion, les donations pouvant avoir des conséquences tant civiles que fiscales, n'hésitez donc pas à vous tourner vers des professionnels tels que les avocats et les notaires, qui pourront vous conseiller utilement.

Source : Solis, Avocats
www.solislaw.eu
Rue Phocas Lejeune 8
B-5032 Isnes (Gembloux)



Continuez à vous FORMER avec ULB-FSM !



CONTINUING
EDUCATION
HELSCI
HEALTH & LIFE SCIENCES



FACULTÉ
DES SCIENCES
DE LA MOTRICITÉ

Certificat d'université
en kinésithérapie neurologique

Plus d'infos



Septembre 2023

Nos autres formations :

- › Formation en kinésithérapie de la main
- › Formation en nutrition du sportif
- › CU en Hypnose thérapeutique du pôle santé
- › CU en Pathologies en milieu sportif
- › CU réadaptation cardiovasculaire par l'exercice
- › CU en Nutrition Humaine
- › CIU en Kinésithérapie pédiatrique

CU : Certificat d'université
CIU : Certificat inter universités



<https://catalogue.helsci.be>



Parce que se former tout au long de sa carrière est important, ULB HeLSci est là pour vous !

En collaboration avec la Faculté des Sciences de la Motricité, nous vous proposons un large choix de formations.

ULB HELSCI, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE!

SE FORMER À LA MICROKINÉSITHÉRAPIE

UNE AIDE EFFICACE POUR AIDER VOS PATIENTS À RETROUVER UN ÉQUILIBRE DE SANTÉ

L'ACTION DU MICROKINÉSITHÉRAPEUTE :

Entre ses mains il identifie les tissus en dysfonctionnement et les met en relation avec les étiologies responsables par une micropalpation sur des zones «cartographiées» grâce à l'embryologie et la phylogenèse. Il peut ensuite les stimuler de manière à ré-informer l'organisme pour déclencher les mécanismes auto-correcteurs spécifiques.

**Formation réservée aux Kinésithérapeutes,
aux Médecins et aux Ostéopathes (unif .)**

La formation se déroule en 2 cycles de 4 stages
théoriques de 2 jours + 4 stages pratiques de 1 jour

Pour plus d'informations : www.microkinebelgique.be > stages > modules 1^{er} degré
Début de la nouvelle session : stage A les 06/10/23 et 07/10/23.

**Chaque stage est immédiatement utilisable dans
la pratique quotidienne.**

Un certificat de compétence en Microkinésithérapie est délivré

Tarifs 2023 - 2024 : 549€ par stage de 2 jours - 189 € par stage pratique de 1 jour
Contact : abmicrokines@gmail.com – 0475 92.79.39



FORMATION BELGIQUE STRETCHING GLOBAL ACTIF

NAMUR : 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2023



Maryna Zanevska
(tennis belge)

Le STRETCHING GLOBAL ACTIF (Ph. Souchard) est une technique d'étirement performante, qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la faible contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née du concept de « Rééducation posturale globale » créée par Philippe Souchard. Cette technique est utilisée dans le sport de haut niveau. La formation de 3 jours donne la capacité d'analyser la morphologie et de diriger un groupe avec le respect de ces règles.



Sites à consulter : rpg-souchard.com,
kine-rpg.be, andremuriel.be

**Cours qui s'adresse aux kinés, coach sportifs,
entraîneurs sportifs, éducateurs physiques, ...**

Pour consulter le programme de la formation:
kine-rpg.be/agenda



PROCHAINE FORMATION

DATES : 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2023
LIEU : NAMUR



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

MURIEL ANDRÉ

Prof. SGA Souchard

☎ 0477/26.80.25

✉ murielandre.kine@yahoo.fr

🌐 kine-rpg.be

TARIFS :

3 jours Kinés, Educateurs physiques,
Entraîneurs: **600 eur.**

2 jours Kinés Rpgistes: **450 eur.**

(150 eur. par jour pour les personnes qui refont la formation)

Intervention des chèques-formation (21)

[Accréditation PQK en cours](#)

(infos : kine-rpg.be, Physiotherapy | Rpg Belgique)



les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.**

Comment commander les chèques-formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Drainage lymphatique

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :

Olivier LEDUC, Ph. D.

Dates :

1^{er} séminaire : 12-13-septembre 2023
2^e séminaire : 28-29 septembre 2023

Horaires :

de 9h à 17h

Lieu :

CAF
La Neuville 1
4500 TIHANGE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 800 €
- Avec chèques-formation : 350 €
- Réf. CDL-29

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

30h





4 modules constituent cette spécialisation

Ces modules abordent des compétences et techniques les plus avancées et spécialisées. Ils comprennent des synthèses et les évaluations indispensables à la résolution de problèmes thérapeutiques complexes. La formation développe l'esprit critique dans le domaine des troubles de l'extrémité céphalique et propose une bibliographie actualisée et sérieuse des connaissances et des pratiques professionnelles existantes.

Module 1 :

Kinésithérapie Maxillo-Faciale

La **kinésithérapie maxillo-faciale** est une spécialisation qui occupe une place importante dans le cadre de la rééducation et de la réadaptation manuelle et instrumentale. L'objectif du cours est d'offrir à ses participants les bases anatomiques, physiologiques et thérapeutiques permettant de prendre en charge les patients souffrant de dysfonctions manducatrices et faciales. Une grande partie du cours aborde le traitement des céphalées prises en charge en kinésithérapie.

Nous aborderons les **troubles mécaniques de l'articulation temporo-mandibulaire** ainsi que les signes cliniques associés. L'ensemble de la démarche clinique permet de construire un plan de traitement et d'orienter le patient vers une prise en charge autonome. Une attention particulière sera portée à l'examen dentaire. Cet examen est peu habituel dans le cadre de la kinésithérapie et permet de mieux comprendre nos relations thérapeutiques avec les dentistes. Rendre le patient responsable de son traitement est, dans le domaine de la kinésithérapie maxillo-faciale, indispensable.

Nous étudierons les **Syndromes algo-dysfonctionnels de l'appareil manducateur** en nous intéressant aux muscles et à l'ensemble très complexe des douleurs projetées. Dans ce chapitre nous étudierons les maux de tête d'origine musculaire et comment faire une démarche différentielle avec d'autres algies de l'extrémité céphalique. Traiter le muscle est au centre des préoccupations du kinésithérapeute.

Les **traumatismes de la face** sont particulièrement fréquents. Ainsi la mandibule est l'os le plus fracturé du corps (15% des fractures). Le kinésithérapeute a une place importante dans les services d'orthopédie maxillo-faciale. La rééducation maxillo-faciale permettra aux patients de recouvrer sa fonction articulaire et musculaire. Notre formation mettra l'accent sur la kinésithérapie des muscles faciaux et de l'orbite (la

Kinésithérapie oro-maxillo-faciale et vestibulo-oculaire

rééducation oculaire a une place de choix dans cette spécialité).

Les accidents vasculaires cérébraux sont vecteur de **paralysie faciale**. Ces dysfonctions, souvent négligées dans notre pratique, seront étudiées (différences entre paralysie centrale et périphérique). Les actions rééducatives seront mises en pratique afin de permettre aux patients de retrouver leur capacité expressive, leurs mimiques et les fonctions des muscles orbiculaires.

Ce module 1 se terminera par une étude anatomique des **liens entre l'axe rachidien et l'extrémité céphalique**. Ce chapitre permet de comprendre la réalité de l'importance des prises en charge par la colonne cervicale. Le plexus cervical se projetant directement sur la partie postérieure et antérieure de la tête. Ce chapitre est introductif au module 2 (Cervico-Céphalique).

Le plan du cours :

- Examen clinique ;
- Liens cervico-céphaliques ;
- SADAM et kinésithérapie ;
- Kinésithérapie oculaire ;
- Les paralysies faciales et rééducation ;
- Variations anatomiques et implication en kinésithérapie ;
- Traumatismes maxillo-faciaux.

Module 2 :

Kinésithérapie Cervico-Céphalique

L'axe rachidien sera étudié tant par l'anatomie que la biomécanique. La colonne cervicale est au centre de pathologies à projections locales, mais également vers le bras (connue sous le nom de cervico-brachialgie) ou vers la tête (cervico-céphalgie). Les bilans de la colonne cervicale seront mis à l'honneur, de l'interrogatoire jusqu'à l'évaluation neuroproprioceptive. Ainsi seront étudiés tous les tests articulaires, les tests musculaires permettant de faire un bilan exhaustif de l'axe rachidien.

La prise en charge de ces dysfonctions seront vues et intéresseront les tissus mous, les mobilisations globales et spécifiques, les techniques harmoniques, les étirements et levées de tension, les techniques intra-buccales et techniques myotensives. Ces techniques ont une visée thérapeutique dirigées vers la colonne cervicale, mais aussi vers l'extrémité céphalique dans le cadre des **traitements des céphalées**.

Le **modèle bio-psycho-social** sera mis à l'honneur. Il est devenu une approche phare dans nos prises en charge. Une description et un partage d'expérience entre les participants seront animés.

La prise en charge «Hands-On» sera complétée par un abord «Hands-Off», c'est-à-dire une

approche sensori-motrice et l'étude des renforcements musculaires (modalité, adjuvants techniques ... et analyse critique moderne).

Derrière l'approche classique des fonctions musculaires il ne faut pas négliger la fonction proprioceptive. Cette fonction majeure sera mise à l'honneur, permettant aux patients de retrouver leur autonomie fonctionnelle et ses amplitudes «confortables» de mouvements. Elle permet de retrouver plaisir et confiance en sa colonne cervicale et de lutter contre la kinésiophobie.

La seconde partie du cours sera consacrée aux liens avec la tête. Nous aborderons les déformations crâniennes de l'enfant ainsi que les bilans et les prises en charge modernes basées sur la bibliographie sérieuse. Les questions majeures tel que : **«Quel est le cadre légal et les recommandations actuelles permettant cette prise en charge ?»** ou encore «Quels sont les liens avec la sphère manducatrice et les troubles oropharyngés ?», seront abordées.

Ce module 2 se terminera par une réflexion sur les troubles connexes et plus spécifiquement sur les implications de la sphère orale.

Le plan du cours :

- Anatomie région cervicale ;
- Biomécanique de l'axe rachidien ;
- Tests et bilans de l'axe rachidien ;
- Traitement des tissus mous, mobilisations globales et spécifiques, techniques harmoniques
- Rééducation neuroproprioceptive, sensori-moteur et renforcement musculaire ;
- Céphalées et migraines & red flags, suivi du patient autonome, biopsychosocial et entretien motivationnel ;
- Déformations Crâniennes Positionnelles chez l'enfant : bilans et prises en charge actualisés.

Module 3 : Kinésithérapie Oro-Pharyngée

L'anatomie du complexe oro-pharyngée sera le point de départ de ce module. Le kinésithérapeute sera confronté à l'ensemble des facteurs d'adaptation et de coordination des dysfonctions linguales, tant chez l'enfant que chez l'adulte. Certains comportements définissent les facteurs étiologiques des pathologies manducatrices. Il appartient aux kinésithérapeutes de les reconnaître dans le cadre des **troubles de la déglutition chez l'enfant et l'adulte** et de les traiter.

180 millions d'européens ronflent. Le **syndrome d'apnées obstructives du sommeil** constitue un défi majeur de santé publique, non par les bruits de ronflement qu'il génère, mais par les apnées obstructives qui en découlent. Ces apnées ont des implications fortes dans les activités de la vie quotidienne (sommolence, difficulté à se concentrer, risque lors de la conduite

de véhicules, problème de concentration chez l'enfant, problème d'apprentissage à l'école et risque cardio-vasculaire type AVC).

Le kinésithérapeute a une place centrale dans l'abord de ces pathologies. Actuellement la prise en charge est non thérapeutique car centrée sur l'utilisation instrumentale permettant d'ouvrir les voies aériennes (type CPAP). Le kinésithérapeute possède les outils permettant de replacer la langue dans la bouche, d'ouvrir les voies aériennes et d'assurer ainsi la bonne fonction de l'oro-pharynx.

Le plan du cours :

- Anatomie de l'oro-pharynx et les défis du frein de la langue ;
- Les praxies oro-faciales normalisées ;
- Dismorphoses cranio-faciale et malocclusion en ODF y compris les corrections des dys-praxies ;
- Chirurgie cavité orale, ORL et orthognatique y compris rééducation pré-et post opératoire ;
- Étude du SAHOS et ronflement chez l'enfant et l'adulte y compris les bilans et stratégies thérapeutiques ;
- Dysphagie mineure chez le sujet âgé y compris les bilans et stratégies thérapeutiques ;
- Cancers Oro-maxillo-faciaux y compris les conséquences fonctionnelles.

Module 4 : Kinésithérapie Vestibulo-oculaire

Ce nouveau module s'accroche à notre formation en kinésithérapie Oro-Maxillo-Faciale. Il sera

une continuité des 3 modules précédents. Cette formation permettra aux kinésithérapeutes de prendre en charge des patients souffrant de troubles de l'équilibre. Les abords théoriques et pratiques des modules précédents permettront de faire cette formation sur 2 jours. Une journée de stage en «extra» sera proposée.

Le plan du cours :

- Anatomie y compris Neurophysiologie de l'équilibration ;
- Biomécanique des canaux semi-circulaire ;
- Kinésithérapie vestibulo-oculaire ;
- TP proprioception périphérique.

Au terme des 4 modules nous vous proposons de devenir spécialiste en **kinésithérapie Oro-Maxillo-Faciale et Vestibulo-Oculaire**.

Chaque module peut être suivi de manière indépendante, mais dans l'ordre car les différentes matières constituantes sont indispensables à la compréhension générale des troubles de l'extrémité céphalique.

L'équipe d'enseignants s'agrandit pour vous fournir plus de compétences et de diversité dans les réflexions.

Intervenants :

Thyl SNOECK (PhD, PT) Professeur d'anatomie à la VUB et Chargé de cours à la HE2B

Frédéric PAILLAUGUE (PT) Doctorant à la VUB et Maître-Assistant à la HE2B

Bartolo RUSSELLO (PT) Praticien spécialisé dans les troubles oro-pharyngé

Dates :

1^{er} module : 22-23 septembre 2023 (MAXI-13)

2^e module : 20-21 octobre 2023 (MAXI-14)

3^e module : 01-02 décembre 2023 (MAXI-15)

4^e module : A déterminer en 2024 (MAXI-16)

Horaires :

Vendredi et samedi de 9h à 17h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Prix/module :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 550 €/module
- Avec chèques-formation : 210 € + acompte de 130 € sur le compte SERK IBAN: BE56 7785 9758 1588
- En communication : **acompte MAXI-13**

NB : Places limitées

Inscriptions obligatoires et renseignements :

Secrétariat de la SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@ukfqb.be

14h
/mod.

Chèque Formation



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un **nouveau paradigme** est proposé, «celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthoscopiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenante :

Stéphane OTTO, Lic. (MSc, Agrégée)

Dates :

05-06-07 octobre 2023

Lieu :

Hôtel L'Amandier
Avenue de Bouillon 70
B-6800 LIBRAMONT

OU

Dates :

23-24-25 novembre 2023

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Horaires :

Jeu-di-vendredi de 9h à 17h30

Samedi de 9h à 13h30

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 730 €
- Avec chèques-formation : 300 € + acompte de 130 €
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- BIC : GKCCBEBB
- Réf. CP-63 (LIBRAMONT)
- Réf. CP-64 (GOSELIES)

Informations :

www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

20h

Chèque Formation



Plan de la formation :
34 jours de formations/année sur 2 années académiques

- Vous souhaitez vous former en kinésithérapie du sport ;
- Obtenir un maximum d'outils pour prendre en charge vos sportifs amateurs ou professionnels, sur terrain ou au cabinet ;
- Manager la reprise du sport de vos sportifs, rendre vos patients actifs ;
- Analyser, comprendre, traiter et participer à la réathlétisation et à la performance avec les preuves probantes actualisées.

Programme :

- Analyse complète posturale du sportif et sa thérapeutique : technopathies, normalisations ;
- Maitriser/gérer le stress mécanique et le numerical pain rating scale en sport et sur les blessures ;
- Ostéo-articulaires, adaptations posturales ;
- Taping et kinésiotaping ;
- Crochetage, cupping, traitements par ondes vibratoires et ondes mécaniques ;
- Triggerpoints, les douleurs projetées, les syndromes (pseudo) canalaire ;
- Planification de la musculation, du renforcement musculaire adapté post blessure et performance ;
- Les tests de terrains, les tests de coordination, d'agilité ;
- Le screening et la prévention primaire/secondaire ;

Kinésithérapie du sport et Return to play

- Le contrôle moteur, le core stability statique et dynamique ;
- La diététique du sportif - base et RTP ;
- Le dopage, le handisport ;
- Les pathologies en course à pied, sports d'endurance et les protocoles de traitements et de réentraînements ;
- Le travail de l'agilité, la vitesse, la coordination, la pliométrie ;
- La progressivité de l'exercice en séance ou entraînement ;
- Analyse du cycliste, d'une saison en basketball de haut niveau, football, tennis, ... ;
- Protocoles actualisés des tendinopathies, pubalgies, Lésions myo-aponévrotiques, LCA, ... ;
- Cas pratiques et stages possibles (facultatif-hors Covid) en compétition de tennis, courses à pied, trails.

Intervenants :

- Fabian Gabellini, Directeur Kineac-Formation, Kiné du sport, Head Physio Paralympic Team Belgium, URBSFA, ... ;
- Dr Borlée Frédéric, Médecin du sport, Clinique du Coureur expert 2.0, RSC Charleroi ;
- Dr Castiaux Jean Pierre, Médecin du sport, RSC Charleroi ;
- Vander Massen Hélène, Préparateur Physique, EPS, Ex Belgian Paralympic Committee JP (Londres, Rio), Cyclisme, Triathlon, Championne du monde Ironman Hawaï amateur 2019 ;
- Paris Valentin, Kinésithérapeute, Fédération Française Basketball (Equipe A féminine) et plusieurs équipes professionnelles de Basket français L1 ;
- Buelens Mathieu, Préparateur Physique, préparateur de Elina Svitolina (WTA-14), préparateur physique AFT et Justine Henin Academy, Clinique du Coureur expert ;
- Laaouina Said, Kinésithérapeute, ostéopathe, Ex Kiné Equipe Nationale Rugby (Belgique et Black Star Charleroi) ;
- D'haeyere Jacques, Kinésithérapeute ;
- Delecaut David, Kinésithérapeute ;
- Pieters Serge, Diététicien, nutritionniste du sport ;
- Miserque Yannick, Kinésithérapeute, préparateur physique ;
- Malagnino Patrizia, Kinésithérapeute ;

- Leclercq Ingrid, Kinésithérapeute, Spécial Olympics ;
- Andrea Sighinolfi, Diététicien, Italie, Isokinetic Group, Ex FC Bologne.

Dates :

1^{ère} année académique (17 j. de formation)

- 1^{er} module : - 21-22-23 septembre 2023*
- 17-18 novembre 2023
- 2^e module : - 05-06 janvier 2024
- 02-03 février 2024
- 3^e module : - 08-09 mars 2024
- 29-30 mars 2024
- 4^e module : - 26-27 avril 2024
- 31 mai - 01 juin 2024



Horaire :

Vendredi et samedi de 9h à 17h
 (* 1^{er} séminaire débute le jeudi de 9h à 17h)

Lieu :

Centre sportif La Ferme du Château (ADEPS)
 Allée des Sports 12
 6280 LOVERVAL

Hôtel Gloria Sports Arena
 BELEK (Turquie)



Prix :

- Formation complète hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 3.000 €/année
- Avec chèques-formation : 1.500 €/année (25 CF/module)

- Réf. KS-06

En collaboration avec :

www.kineac-formation.be



KINEAC
 FORMATION

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
 E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be





Approche psychocorporelle en soins palliatifs et chez la personne âgée

- Le contexte particulier de la personne âgée ;
- La kiné psychocorporelle.

L'après-midi sera consacrée à la pratique. Nous essayerons de vous donner des pistes et des outils permettant de gérer les situations émotionnelles :

- Gestion des émotions et partage d'expériences ;
- Atelier snoezelen et sensibilisation au toucher.

Intervenants :

Joséphine NOEL, PT
Christophe BERLEMONT, PT
Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme

Dates :

09 novembre 2023

Horaires :

De 9h à 16h30

Lieu :

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne
Chemin des Marronniers 26
B-5100 NAMUR

Prix :

- 150 €
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- BIC : GKCCBEBB
- Réf. KSP-05 + nom du participant

Le versement fait office d'inscription

En collaboration avec l'association des Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN)



Au cours de cette formation, nous vous proposerons une matinée théorique au cours de laquelle seront abordés différents concepts permettant de mieux comprendre l'impact psychologique de la maladie et de sa prise en charge sur le patient, la famille et les soignants tels que :

- L'adaptation psychologique à la maladie ;
- Les étapes du deuil ;
- L'annonce de la mauvaise nouvelle ;
- Comportement et émotions face à la maladie et la gestion de celles-ci ;
- La communication soignant/soigné ;
- Les limites, la juste distance ;
- Les relations avec la famille ;



Méthode McKenzie (module A et C)

PARTIE C :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFÉRIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. À l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles.

Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

Intervenant :

David VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :

- Module A : 06-07-08-09 décembre 2023
- Module C : 15-16-17-18 novembre 2023

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 10h à 18h00
Samedi de 8h30 à 17h00

Lieu :

Module A
Hôtel l'Amandier
Avenue de Bouillon 70
6800 LIBRAMONT

Module C

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 960 €
- Avec chèques-formation : 540 € + acompte de 120 € sur le compte SERK
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- En communication :
- Réf. MCK67 (module A)
- Réf. MCK68 (module C)

28h
/mod.

Chèque Formation

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
12-13/09/2023 28-29/09/2023	DRAINAGE LYMPHATIQUE O. Leduc, Ph D.	TIHANGE CAF La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	CDL-29
21-22-23/09/2023 17-18/11/2023 05-06/01/2024 02-03/02/2024 08-09/03/2024 29-30/03/2024 26-27/04/2024 31/05 - 01/06/2024	KINESITHERAPIE DU SPORT F. Gabellini, PT	LOVERVAL (Charleroi) Centre sportif ADEPS La Ferme du Château Allée des Sports 12 B-6280 LOVERVAL	Prix de la formation : 3.000 € Avec chèques-formation : 1.500 €	KS-06
22-23/09/2023	KINESITHERAPIE ORO-MAXILLO-FACIALE T. Snoeck, Ph. D. F. Paillaugue, PT, MSc B. Russello, PT	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 550 € Avec chèques-formation : 420 € + acompte de 130 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	MAXI-13
05-06-07/10/2023	KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE S. Otto, Lic. (MSc, Agrégée)	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 300 € + acompte de 130 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	CP-63
09/11/2023	APPROCHE PSYCHOCORPORELLE EN SOINS PALLIATIFS ET CHEZ LA PERSONNE AGÉE J. NOEL, PT C. BERLEMONT, PT Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme	NAMUR Centre Culturel Marcel Hicter La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 150 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB Réf. KSP-05 + nom du participant Le versement fait office d'inscription	KSP-05
15-16-17-18/11/2023	METHODE MCKENZIE (module C) D. Vandeput, PT, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 420 € + acompte de 120 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	MCK-68
23-24-25/11/2023	KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE S. Otto, Lic. (MSc, Agrégée)	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 300 € + acompte de 130 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	CP-64
06-07-08-09/12/2023	METHODE MCKENZIE (module A) D. Vandeput, PT, MSc	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 420 € + acompte de 120 € IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	MCK-67

les conférences de la SERK



21 septembre 2023 : L'hypnose chez mon kinésithérapeute

Le Kinésithérapeute rencontre souvent des patients qui malgré de nombreuses consultations, présentent toujours la même douleur, voire se dégradent ou voient le trouble se déplacer. Si le thérapeute reste «attaché aux symptômes», le risque de reproduire les échecs précédents est important.

Il est pourtant possible d'agir autrement en abordant la souffrance avec d'un côté la prise en charge du symptôme et simultanément, en développant une approche globale de la personne.

Gestion du stress et de ses dérivés «psychosomatiques», inquiétude, douleur... cette conférence permet de comprendre les bienfaits de l'hypnose en kinésithérapie: avant le soin, pendant le soin et après le soin.

L'hypnose retrouve une place de plus en plus importante dans les soins de santé. Le Kinésithérapeute par son expertise dans les connaissances du corps, a un rôle essentiel à jouer avec cet outil. Il peut en plus de

certaines compétences initiales, intervenir dans le traitement des affections dites psychosomatiques, trop souvent délaissées car mal prises en charge par les traitements traditionnels.

But :

A la fin de cette conférence, les participants comprendront mieux le fonctionnement de l'hypnose et sauront comment l'intégrer dans leur pratique. Des informations seront données sur les formations possible en hypnose thérapeutique.

Intervenant :

L. EVERS, Kinésithérapeute ; Ancien Assistant à la Faculté des Sciences de la Motricité à l'Université Libre de Bruxelles ; Consultant en hypnose à Erasme ; Coordinateur scientifique du Certificat d'Université en Hypnose Thérapeutique du Pôle Santé de l'Université en Hypnose Thérapeutique de Pôle santé de l'ULB (HypE) et de la formation d'hypnose au CREA HELB.

Dates :

21 septembre 2023

Horaires :

Accueil à 19h30
Début de la conférence à 20h00

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Prix :

- Non-membres UKB : 20€
- Membres UKB : 5€
- Versement sur le compte SERK
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- BIC : GKCCBEBB
- Réf. HYPNOSE 21.09.2023

Inscriptions obligatoires

Conférence en cours d'agrément PQK



16 novembre 2023 : La méthode MDT-McKenzie Que pourrait-elle signifier pour vous ?

La méthode de diagnostic et de thérapie mécanique (méthode MDT) adhère pleinement aux principes des directives internationales actuelles applicables (NICE, KNGF et KCE) et constitue une pratique fondée sur des preuves pour les troubles musculo-squelettiques.

Au cours de cette conférence interactive, il y aura une brève introduction à la méthode MDT-McKenzie et vous aurez un aperçu de ses principales caractéristiques. En deuxième partie de soirée, une consultation en direct avec des patients sera proposée.

Buts :

Avoir une introduction à la méthode McKenzie et comment elle peut servir

aux kinésithérapeutes pour avoir une prise en charge EBP des patients lombalgiques.

Savoir comment appliquer les guidelines par le prisme de la méthode McKenzie.

Comment effectuer une classification de patients et donner un pronostic.

Proposer une mise à jour des connaissances sur la méthode McKenzie et comment elle a évolué à travers les dernières évidences scientifiques (intégration des drivers de douleurs etc).

Intervenant :

A. DE COSTER, Kinésithérapeute musculo-squelettique indépendant, spécialisé dans l'évaluation et le traitement des pa-

tients présentant des troubles musculo-squelettiques par la méthode Mckenzie.

Dates :

16 novembre 2023

Horaires :

Accueil à 19h30
Début de la conférence à 20h00

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Inscriptions gratuites mais obligatoires

Conférence agréée par PQK

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4671 - A vendre villa 4 façades avec piscine intérieure pour thérapie situé à Rosières. 14 cours d'aquagym et 60 cours de natation hydrokiné etc. Contact : Teper Gérard - e-mail : gerardteper@hotmail.com

A4672 - A remettre cabinet de kiné ouest Charleroi. En activité depuis 35 ans. Patientèle fidélisée pas de concurrence directe. Surface à louer avec tout le matériel. Prendre contact par mail kine2023@mulu.be

A4673 - A louer à Braine-l'Alleud local pour prof. libérale paramédicale au rez d'1 maison individuelle (18 m²) avec accès privatif + salle d'attente avec wc. Dans un quartier calme près du centre. 500 euros par mois tout compris. Contact : 0479 67 82 92

VENTE MATERIEL DE KINE

A4674 - A vendre cause retraite : livres et matériel uro-gynéco (différentes techniques), courant magnétique pulsé (Brémer), pédal excerciser MSD, vibromasseur G5 et petit matériel de rééducation de mécano. Tapes. Prix à discuter. Contact: 0476 23 72 31 - huberland.m@skynet.be

A4675 - A vendre : Hydrojet Wellssysteme, table massage électrique, électro stimulateur Cefar Physio 5, vélo électrique Ergo-Fit, Starvac pressothérapie jambes, ensemble coussins de positionnement. Contact : 0474 25 52 90.



LE COIN DES LECTEURS :
Proposez vos idées, vos sujets, ...

Contact : Tél : 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site Web : www.webkine.be

Adresse : Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)



VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Notre école propose une formation de pointe, honnête et rigoureuse, tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les weekends.

Au terme d'un cycle de formation de 5 ans vous jouirez de la reconnaissance auprès des mutuelles en tant qu'ostéopathe agréé.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- **Notre journée portes ouvertes**

samedi 16 septembre 2023 de 11h00 à 13h00

LIEU: centre de formation BELSO:

Centre IFAPME de Charleroi

Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas

Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé. Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®**



CERDEN®

FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHÉRAPIE

Prochaine rentrée académique : 14 octobre 2023
Formule «présentiel» ou «à distance»

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an) ± 145 heures de cours en horaires décalés (séminaires et E-Learning) et plus de 130 heures de lecture des banques de données et de compléments aux cours, vidéos complémentaires, etc... + REPLAY vidéo des cours et support de cours digitaux.

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Le diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® permet l'accès au **Master en Nutrition et Nutrithérapie** agréé par la Federation for Education in Europe (FEDE).



Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - contact@cerden.be

Enseignement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique

SÉANCE D'INFORMATION :
SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023
à 11 heures

PRÉSENTIEL ou LIVE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
RENSEIGNEMENTS SUR WWW.CERDEN.ORG

Supplément réservé uniquement aux membres UKB



Annexe 5 A :

il y a une nouvelle prestation (chirurgie orthopédique et neurochirurgie), vous devrez cocher la case 3B.

Ci-après (voir pages 3 et 4), vous trouverez dans le supplément membres le nouveau formulaire annexe 5a.

Application eAgreement (utilisation du service digitalisé) concernant

- les pathologies courantes : §10
- les pathologies lourdes : §11
- les pathologies F : §14

L'application eAgreement relève de la règle d'application §22.

C'est un échange entre kinésithérapeutes, les OA et les médecins-conseils des OA concernant les demandes, les notifications, envoi de documents.

ATTENTION :

Le flux papier existe toujours (envoi des documents par courrier postal).

Les règles d'application de l'article §22 doivent être lues, bien comprises et respectées, c'est pour cela qu'un résumé est difficile.

Les règles d'application spécifiques pour les utilisateurs d'eAgreement sont les suivantes :

- Une copie de la prescription médicale est jointe sous format électronique via eAgreement lors de chaque début de traitement. La prescription originale est conservée par le kinésithérapeute.

Nouvelles directives de l'Inami...

- L'obligation de conserver la prescription originale mentionnée au présent paragraphe n'est pas d'application dans les cas où il est fait usage du service digitalisé de prescription électronique de renvoi visé aux articles 28 et 30 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé.
- Chaque début de traitement nécessite un enregistrement via eAgreement.

Les traitements, pour les situations pathologiques visées au § 1, 1°, qui couvrent deux ou plusieurs années civiles nécessitent un nouvel enregistrement via eAgreement, avec copie de la prescription, au moment de la première prestation de la nouvelle année civile pour poursuivre le traitement.

Exceptions :

- Les dispositions prévues pour les contrôles à postériori du § 18 ne peuvent pas se faire via eAgreement :
- eAgreement ne peut pas être utilisé pour les prestations visées au présent article et qui sont facturées par le service de perception centrale de l'hôpital.

Entrée en vigueur : septembre 2023 (1^{er} jour du 2^{ème} mois qui suit sa publication au MB).

Source : INAMI et Moniteur Belge du 27.07.2023.

Conserver les attestations durant sept ou dix ans ?



Les règles :

Auparavant, le fisc imposait un délai spécial de six ans pour la conservation des doubles de vos attestations de soins. Ce délai a été abrogé, en 2009 déjà (AM 31.03.2009, MB 10.04.2009), à la suite de quoi a été rendu applicable le délai général de conservation, c.-à-d. celui de l'article 315 CIR 92.

Ce délai était de sept ans jusqu'il y a peu, mais a été porté à dix ans fin 2022, à compter de l'exercice d'imposition 2023 (loi 20.11.2022, MB 05.12.2022). Il commence à courir lorsque la période imposable a pris fin.

Leur application :

Si nous exprimons tout cela, pour la facilité, en exercices comptables (coïncidant avec l'année civile), le délai de conservation est de dix ans à partir de l'exercice comptable 2022. Pour les exercices 2021 et antérieurs, il reste de sept ans.

Vous devez donc conserver les attestations (carnets papier ou fichiers électroniques) de l'exercice comptable 2022 (dont vous déposez la déclaration cette année) jusqu'au 31 décembre 2032, et celles de l'exercice 2021, jusqu'au 31 décembre 2028.

Le délai de conservation fiscal a été porté de sept à dix ans fin 2022, de sorte que les attestations des exercices comptables 2021 et antérieurs sont à conserver durant sept ans, et celles de l'exercice 2022 et des suivants, durant dix ans.

Source : www.monastucesetconseils.be

Tarifs économat 2023

1. CARTES DE VISITE :

Format 6,5 cm x 9,5 cm,
sigle UKB noir ou mauve :

- 100 ex. : 20 €
- 200 ex. : 35 €
- 300 ex. : 50 €
- 400 ex. : 65 €
- 500 ex. : 80 €

Format 8,5 cm x 13,5 cm,
sigle UKB noir ou mauve :

- 100 ex. : 22 €
- 200 ex. : 38 €
- 300 ex. : 53 €
- 400 ex. : 70 €
- 500 ex. : 85 €

2. FICHES PATIENTS :

Format 20 cm x 10 cm,

- 100 ex. : 6 €
- 200 ex. : 12 €
- 500 ex. : 30 €

3. CARTES RENDEZ-VOUS :

Format 7,5 cm x 10,5 cm,

- 250 ex. : 23 €
- 500 ex. : 45 €
- 1.000 ex. : 90 €

4. VISITE A DOMICILE OU CADUCEE :

Format 21 cm x 11 cm,

- pièce : 3 €

!!! ATTENTION !!!

Le délai de livraison pour les entêtes et/ou les cartes de visite : ± 15 jours

Les frais postaux sont : de 0 à 2 kg = 6,50€ et de 2 à 10 kg = 7,00€

LE MONTANT DES FOURNITURES DESIREES EST A VERSER EXCLUSIVEMENT AU COMPTE UKB : IBAN BE92 7775 9181 1123 - BIC GKCCBEBB

Avenue Georges Lemaître 19 • B-6041 GOSSSELIES (Charleroi) • Tél. 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Annexe 5a

NOTIFICATION DU TRAITEMENT D'UNE SITUATION PATHOLOGIQUE DECRITE A L'ARTICLE 7, §14, 5°, A, DE LA NOMENCLATURE DES PRESTATIONS DE SANTE (LISTE F)

1. Données d'identification du patient (compléter ou apposer une vignette O.A.)

Nom et prénom :
Adresse :
Date de naissance :
Numéro d'inscription O.A. :

2. Déclaration du kinésithérapeute

Je, soussigné(e),, kinésithérapeute, déclare au médecin-conseil que je commence/j'ai commencé le traitement de la situation pathologique indiquée ci-dessous en date du

J'ai pris connaissance des conditions pour pouvoir attester les prestations dans le cadre de la situation pathologique ci-dessous et en particulier de l'article 7, § 14 de la nomenclature des prestations de santé.

Je garde une copie de la prescription ainsi que les éléments indiquant que le patient se trouve dans la situation cochée ci-dessous dans le dossier.

3. Situations pathologiques de la liste F § 14, 5°, A. 1

Indiquer par une croix la situation pathologique concernée (maximum 1 situation pathologique)

Le formulaire n'est pas valide s'il s'écarte du texte, si des commentaires sont ajoutés à ce texte ou s'il est rempli de façon incomplète

- a) Affections posttraumatiques ou postopératoires :
- situations dans lesquelles une ou plusieurs prestations de l'article 14, k) (orthopédie), I (prestations chirurgicales) et III (arthroscopies diagnostiques et thérapeutiques), sont attestées et pour lesquelles la prestation ou la somme de ces prestations correspond à une valeur de N200 ou plus; 1.
 - situations dans lesquelles une prestation de l'article 14, b) (neurochirurgie) est attestée et pour laquelle la prestation correspond à une valeur de K225 ou plus ; 2.
 - en cas de lésions de la main, situations dans lesquelles une ou plusieurs prestations de l'article 14, k) (orthopédie) I (prestations chirurgicales) d'une valeur totale de Nx et une prestation de l'article 14,b) (neurochirurgie) d'une valeur de Ky sont effectuées conjointement lorsque le résultat du calcul suivant $[Nx/N200 + Ky/K225]$ est supérieur ou égal à 1 ; 2B.
 - situations dans lesquelles une des prestations 227695 - 227706, 227710 - 227721, 227813 - 227824, 227835 - 227846, 226936 - 226940, 227592 - 227603, 227614 - 227625, 227651 - 227662, 227673 - 227684, 227776 - 227780 ou 227791 - 227802 de l'article 14, e) de la nomenclature est attestée ; 3.
 - Situations dans lesquelles une prestation de l'article 14, n) (chirurgie orthopédique et neurochirurgie) est attestée et pour lesquelles la prestation correspond à une valeur de K225 ou plus ; 3B.
- b) Situations dans lesquelles une des prestations 211046, 212225 ou 214045 (article 13, § 1^{er} de la nomenclature (réanimation)) à été attestée. 4.
- c) Bénéficiaires après une admission en fonction de soins intensifs (code 490), dans une fonction de soins néonataux locaux (fonction N°) (code 190) ou un service de néonatalgie intensive (NIC) (code 270). 5.
- d) Insuffisance respiratoire pour les enfants de moins de 16 ans souffrant de trachéo-, laryngo- ou bronchomalacie ou d'infections récidivantes des voies respiratoires inférieures. 6.

- e) Déficit moteur et invalidité à la suite :
- d'une mononeuropathie (par exemple pied tombant ou main tombante) ; 7.
 - d'une polyneuropathie motrice ou mixte ; 8.
 - d'une myopathie induite par médication ou par contact aigu ou chronique avec des substances toxiques. 9.
- f) Situations dans le domaine de l'orthopédie – traumatologie 10.
- fracture vertébrale qui a nécessité une immobilisation par plâtre, corset ou orthèse d'au moins trois semaines;
 - fracture du bassin qui nécessite une immobilisation ou une décharge totale ou partielle d'au moins trois semaines;
 - fracture de la rotule, du plateau tibial, de la tête humérale, du coude ou fracture intra-articulaire à la hauteur des membres, qui ont nécessité une immobilisation d'au moins trois semaines;
 - luxation du coude, de la hanche, de la prothèse de hanche ou de l'articulation de l'épaule ou de la prothèse de l'épaule ;
 - entorse grave du genou avec rupture totale ou partielle d'un ou de plusieurs ligaments.
- g) Capsulite rétractile (frozen shoulder) 11.
- h) Situations nécessitant une rééducation uro-, gynéco-, colo- ou proctologique
Neuropathie avérée, tant chez les femmes que chez les hommes
Rééducation postopératoire du dysfonctionnement sphinctérien
après :
- (01) Prostatectomie radicale ou adénomectomie
 - (02) Cystectomie totale avec entéro-cystoplastie chez des patients présentant une incontinence urinaire et/ou un déficit de sensibilité de réplétion vésicale.
 - (03) Amputation d'une partie du système digestif avec maintien du sphincter anal.
 - (04) Prolapsus vésical, rectal ou utérin après intervention chirurgicale.
- Pathologies fonctionnelles pour les enfants jusqu'au 16^{ème} anniversaire
dues à des dysfonctionnements ou des malformations : 14.
- (01) infections urinaires pouvant constituer une menace pour le haut appareil urinaire à court et moyen termes :
 - dyssynergie vésico-sphinctérienne
 - infections urinaires à répétition
 - syndrome des valves urétrales post-opératoire
 - immaturité vésicale
 - (02) encoprésie chez l'enfant
- i) Syndrome Dououreux Régional Complexe (SDRC) de type I (algoneurodystrophie ou maladie de Südeck) ou de type II (causalgie) 15.
- j) Polytraumatismes, avec des répercussions fonctionnelles invalidantes au niveau de deux membres différents ou au niveau d'un membre et du tronc, dont au moins deux traumatismes répondent aux critères des situations pathologiques définies au §14, 5°, A, a), 1) ou 2) (affections posttraumatiques ou postopératoires) et/ou au §14, 5°, A., f) (situations dans le domaine de l'orthopédie – traumatologie) 16.
- k) Situations dans le domaine de la stomatologie énumérées ci-dessous : 17.
- - après une intervention chirurgicale temporomandibulaire intra-articulaire ;
 - - pendant et/ou après une radiothérapie concernant la région maxillo-faciale ;
 - - après une fracture mandibulaire intra-articulaire ou sub-condyloire.

4. Signature

Le kinésithérapeute
(nom, adresse et numéro d'identification)

(date et signature)

¹ Si le formulaire est établi par des moyens informatiques, seule la rubrique concernée (a), b), c), d), e), f), g), h), i), j) ou k)) du point 3 doit être reproduite. Le texte complet de cette rubrique doit être repris et la situation pathologique concernée doit être indiquée.

Vu pour être annexé au Règlement du 6 février 2023 modifiant le règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

La Présidente,

M. Daubie

A. Kirsch